



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB « E.CM.J. »

Le club vous souhaite la bienvenue et vous demande de prendre connaissance du règlement avant de remplir les documents attestant votre inscription.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser, nous sommes là pour répondre à vos attentes dans la mesure du possible.

Toute vie au sein du club comporte des droits et des devoirs de la part des personnes qui adhèrent. Pour un bon fonctionnement du club, le respect de ces droits et devoirs induisent une bonne ambiance en son sein et le respect de tous.

Nous rappelons à nos licenciés qu'il convient d'observer les quelques règles suivantes :

- L'association « ECMJ » est dite laïque, donc indépendante des conceptions religieuses ou partisans, et n'autorise pas les signes extérieurs d'appartenance ou de croyance pendant ses cours.
- Respecter les locaux les matériels, les horaires les règles d'hygiène et de bon ordre.
- Manifester un « bon état d'esprit » en tous lieux. Tout comportement, attitude violente ou inadéquate de toute nature, pourra être sanctionnée allant jusqu'à une exclusion définitive du club.
- Se munir du matériel minimum demandé par l'enseignant.
- Cours réservé aux adultes, dérogation possible de prendre un élève à partir de 14 ans avec accord du professeur et autorisation parentale.
- Cours réservé aux adultes aux jeunes à partir de 8 ans pour les cours juniors.
- l'inscription doit être complète, elle comprend la cotisation de club (cotisation du membre adhérent), la licence à la fédération choisie par le professeur, l'assurance des licenciés, le certificat médical de non contre-indication à la pratique des arts martiaux avec copie du carnet de santé pour les mineurs. Elle ne comprend pas la fourniture de matériels individuels. **Toute personne n'ayant pas un dossier complet au-delà du troisième entraînement, ne pourra pratiquer au sein du club.**
- La présence de personnes tierce lors des entraînements n'est pas souhaitée. Toutefois elles pourront être tolérées à condition que celles-ci restent très discrètes selon l'appréciation du professeur.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets et d'affaires personnelles. Si des vols devaient malgré tout survenir, leurs auteurs seront immédiatement exclus du club avec les conséquences judiciaires qui en découleront.
- Le club se décharge de toute responsabilité des mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d'entraînements.

Documents indispensable lors de l'inscription :

- La feuille d'inscription correctement remplie et signée avec règlement intérieur.
- Une photo d'identité.
- Un certificat médical de non contre-indication aux activités physiques et à la pratique des arts martiaux, **pour les mineurs** une copie du carnet de santé avec l'autorisation parentale dûment remplie.
- Le paiement de la cotisation pour la saison. **Toute cotisation prise n'est pas remboursable sauf pour fermeture sur décision sanitaire prise par l'autorité.**

SIGNATURE : (avec la mention « lu et approuvé »)